

Campagne de déclaration des revenus 2021

Dans le cadre de la campagne de déclaration des revenus, nous vous proposons les éléments de communication suivants pour l'information de vos administrés :



La campagne de déclaration en ligne est ouverte depuis le 7 avril 2022 et la date limite de dépôt des déclarations en ligne est le **24 mai 2022**, et jusqu'au 19 mai pour les déclarations papiers.

La déclaration est simplifiée grâce à la déclaration automatique et la déclaration en ligne.

Les usagers peuvent obtenir des renseignements au moyen de divers canaux de contact :

- Par **internet** : pour aider les contribuables à remplir leur déclaration, l'administration fiscale publie des pas à pas : https://www.impots.gouv.fr/www2/fichiers/didacticiels/partenaires/services_en_ligne/part/
- Par **messagerie sécurisée** accessible à partir de l'[espace particulier sur impots.gouv.fr](#).
- Par téléphone : au **0 809 401 401** (numéro national gratuit d'assistance ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00)
- Dans les **centres des Finances publiques** : les services des impôts des particuliers (SIP) du département des Bouches-du-Rhône sont ouverts sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Un accueil sur rendez-vous est aussi proposé soit par téléphone soit en physique (prise de rendez-vous sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) "mes contacts" ou par téléphone au 0 809 401 401)

Les coordonnées et horaires d'ouverture des centres des Finances publiques sont consultables sur <https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts> et sur le site service-public <https://lannuaire.service-public.fr>.

Pour accompagner les usagers, la DGFIP renforce également son offre d'accueil de proximité pendant la campagne de déclaration, notamment dans les France services du département (<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/France-Services-dans-les-Bouches-du-Rhone/France-Services-le-reseau-se-renforce-dans-les-Bouches-du-Rhone>).